

DEPARTEMENT DU PUY DE DÔME

COMMUNAUTE DE COMMUNE

Ambert-Livradois-Forez

ENQUÊTE PUBLIQUE

**SUR LE PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT LA MISE
EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
D'AMBERT
N° E25000102/63**

Arrêté communautaire N° 2025-22 du 22 octobre 2025

Procès-verbal de synthèse

Introduction

Le présent dossier concerne :

- le projet concernant la délocalisation de la gendarmerie d'Ambert.
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Ambert.

Le présent document à valeur de procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

En fonction des échanges, entretiens et éléments recueillis, ce procès-verbal porte sur les points suivants :

- 1 le déroulement de l'enquête ,
- 2 le compte-rendu des échanges lors des permanences,
- 3 les problématiques soulevées,
- 4 Les questions du commissaire enquêteur,

1 – Déroulement de l'enquête

Avant le début de l'enquête publique j'ai coté, paraphé le registre mis à la disposition du public en mairie annexe d'Ambert.

L'enquête publique qui s'est déroulé du lundi 17 novembre à 9h au mercredi 17 décembre 2025 à 17h a donné lieu à trois permanences du commissaire enquêteur le 17 novembre de 9h à 12h, les 4 et 17 Décembre 2025 respectivement de 9h à 12h et de 14h à 17h.

J'ai procédé le 17 octobre 2025 à une rencontre du porteur de projet sur les lieux envisagés et au siège de la Mairie d'Ambert suivie d'une rencontre à la gendarmerie actuelle.

Le 04 décembre, avant la seconde permanence, je me suis rendu à nouveau sur le site pour compléter mon information et vérifier l'affichage de l'arrêté communautaire.

2 - Compte-rendu des échanges lors des permanences

Permanence n° 1 du 17 novembre 2025 de 9h à 12h:

J'ai constaté que le dossier mis à la disposition du public est complet.

Lors de cette permanence Mme Élodie Chantegrel, responsable du service urbanisme à ALF. me remet une copie des documents sollicités lors de la visite de terrain et inclus dans le dossier mis à la disposition du public :

- Arrêté communautaire définissant les modalités de l'enquête publique ,
- Compte rendu réunion PPA,
- Réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAE,

Je n'ai pas eu de visites en dehors de Mme Élodie Chantegrel

Le registre était vierge à l'issue de la permanence.

Permanence n° 2 du 04 décembre 2025 de 9h à 12h :

J'ai eu la visite de Mme et M Bernard et Marie-Thérèse Gonin domiciliés 23 rue Pierre de Coubertin à Ambert. Ils souhaitent s'informer du projet et déplorent son impact visuel à partir de leur résidence située en face de l'accès principal de la future gendarmerie. Ils craignent par ailleurs un accroissement du trafic sur les voies longeant le site qui présentent une faible largeur. Ils m'ont indiqué par ailleurs avoir découvert le projet avec l'apposition, sur le site, du panneau informant la tenue de l'enquête publique.

Ils n'ont pas souhaité porter d'avis sur le registre qui était vierge à l'issue de la permanence.

Permanence n° 3 du 17 décembre 2025 de 14h à 17h :

J'ai eu la visite de:

- Mme et M Bernard et Marie-Thérèse Gonin domiciliés 23 rue Pierre de Coubertin à Ambert,
- M Jean-François Dumeil domicilié 21 rue Pierre de Coubertin,
- Mme Monique Rodier domiciliée 25 rue Pierre de Coubertin,

Riverains du projet à l'aspect ouest, ils sont venus pour les derniers se renseigner sur le projet .

Ensemble, ils demandent des précisions sur l'emplacement du bâtiment administratif et ses caractéristiques architecturales. Ils auraient souhaité que son implantation se situe plutôt dans l'angle sud/est.

Ils demandent par ailleurs que les rues du Forez et Pierre de Coubertin soient aménagées avec des voies de circulation permettant les croisements des VL et des trottoirs pour les circulations douces piétonnes.

Je leur précise que le projet est au stade de l'esquisse et qu'il fera l'objet d'un projet de définition plus précis.

A l'issue de la permanence le registre comportait uniquement le mail adressé par l'OPHIS et relatif au cahier des charges imposé pour les clôtures de la future gendarmerie.

Nous avons fait le point sur le déroulement de l'enquête avec Mme Julia Dolhem représentant le service urbanisme d'ALF.

Lors des trois permanences, l'affichage réglementaire relatif à l'enquête sur le panneau de la mairie a été constaté ; le certificat d'affichage est annexé au registre d'enquête.

Remarques du commissaire enquêteur.

Il n'y a pas eu d'incidents au cours des permanences.

Le dossier mis à l'enquête était complet et très accessible. Les documents sollicités ont été fournis sans délai.

Observations transmises par courrier postale et voie électronique sur le site d'ALF :

L'arrêté communautaire donnait la possibilité de formuler des observations par voie électronique, Aucun avis n'a été retranscrit par ce procédé. De même aucun courrier ne m'a été adressé.

3 - Problématiques soulevées

3-1-La recherche de sites d'implantations potentiels, les impacts divers et environnementaux comparés au site retenu,

3-2-La prise en compte du site actuel de la gendarmerie dans le cadre de sa conversion,

3-3-L'impact du projet sur la consommation d'espaces naturels dont ceux agricoles,

3-4-l'impact environnemental, zones humides, zone Natura 2000, ZNIEFF, sites protégés.....,

3-5-le règlement de l'OAP de la zone 1AUe, densité de construction à préciser, passage de la petite faune à travers la clôture, prescriptions architecturales concernant les toitures,

3-6-L'augmentation du trafic, rue du Forez et rue Pierre de Coubertin et les aménagements envisagés : voirie, trottoirs, accès gendarmerie rue Pierre de Coubertin, accès logements de fonction rue du Forez.

4 – Questions du commissaire enquêteur

Pas de questions en dehors des problématiques ci dessus.

Le contenu du projet soumis à l'enquête publique est complet, accessible par tous et compréhensible. Les réponses apportées par le porteur de projet à l'avis de la MRAE et celles figurant dans le compte rendu de la réunion d'examen conjoint des PPA sont claires et argumentées.

Dans son mémoire en réponse au présent procès verbal de synthèse le porteur de projet est invité à faire connaître les compléments sur les points ci dessus permettant au commissaire enquêteur de formuler ses conclusions.

Conclusion

Je reste à votre disposition pour vous apporter les précisions que vous jugerez nécessaires.

Par ailleurs je souhaite recevoir au plus tôt les remarques et compléments que vous jugerez utiles de me transmettre, ce qui me permettra d'analyser les éléments transmis, rédiger mon rapport et mes conclusions dans les délais prescrits par l'arrêté communautaire.

Vieille-Brioude, le 18 décembre 2025

à Ambert le 18 décembre 2025

Le commissaire enquêteur


Alain MOULHADE

Vu le Président d'ALF

Daniel FORESTIER

